

OBJET

DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE - Appel
à candidature 2018 -
Incubateur du sport.

==

RAPPORTEUR
M. le Président

Date de convocation :
21/11/17

Date d'affichage :
21/11/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 27 NOVEMBRE 2017 à 18h00

salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvrois (02100)

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Bernard BRY suppléant de M. Elie BOUTROY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a défini une véritable stratégie de développement économique porteuse d'avenir, d'emplois et de perspectives sur moyen et long terme autour de la robonumérique®. C'est le choix d'un projet ambitieux de développement économique en capitalisant sur le savoir-faire des entreprises locales tout en investissant sur une filière, à fortes croissance et valeur ajoutée.

Aujourd'hui, et avec un écosystème sportif riche et diversifié, le territoire souhaite offrir un nouvel outil propre à ce domaine : un Incubateur du sport.

En partenariat avec le CROS de Picardie, le CDOS de l'Aisne, Sport Entreprise Santé et de la Ville de Saint-Quentin pour les relations et la connaissance du tissu sportif de Saint-Quentin, il existe une réelle volonté et de véritables atouts pour y lancer ce projet dès 2018.

Un premier appel à candidature sera donc lancé pour accueillir 5 projets dès 2018 avec une dotation financière sous forme de subvention d'un montant de 5 000 euros par projet, représentant donc une enveloppe budgétaire totale de 25 000 euros pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. Cette dotation permettra aux incubés de pouvoir lancer leur projet et de pouvoir y développer leurs innovations.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver le projet d'appel à candidature 2018,
- 2°) de valider une enveloppe budgétaire de 25 000 euros pour l'année 2018.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE, Mme Patricia KUKULSKI, Mme Yvonne SAINT-JEAN ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20171127-40875-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/17

Publication : 01/12/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**APPEL A CANDIDATURE 2018
INCUBATEUR SPORTIF
DU TERRITOIRE SAINT-QUENTINOIS**

Date de lancement :

Date butoir pour la réception des candidatures :

Annexe : Documents à fournir.

Sport : Sports de haut-niveau, sports santé et handicap, Sports loisirs et tourisme de nature, sports développement durable, Big data, géolocalisation, Cyber sport, Cloud-Computing, application numérique, robot-numérique ...

Vous développez ou souhaitez développer des technologies et des services qui répondent à ces problématiques ?

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite recruter la première promotion (promotion 2018) de son nouveau programme d'incubation, proposant ainsi un ensemble de services aux startups et aux entrepreneurs : accompagnement, coaching, accès à des financements, mise en relation, espace de conférence, espace de coworking, etc.

L'incubateur sportif a pour finalité de développer un réseau de l'innovation sportive au sein du territoire Saint-Quentinois mais aussi à l'échelle de la Région Hauts-de-France en créant un lieu qui regroupe les start-ups et des acteurs du mouvement sportif. Ce nouveau lieu permet aux porteurs de projet d'accéder à un accompagnement par des experts du domaine et des spécialistes de l'incubation.

Cet Incubateur Sportif est constitué d'un réseau d'acteur composé du CROS de Picardie, du CDOS de l'Aisne, de la Ville de Saint-Quentin, de l'Association Sport Entreprise Santé ainsi que de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

4 Objectifs :

- *Participer au développement d'une économie du sport dans l'ensemble de ces composantes ;*
- *Renforcer la culture de l'innovation dans le sport ;*
- *Développer de nouveaux partenariats ;*
- *Proposer des solutions à des problématiques rencontrées par le mouvement olympique et sportif à l'échelle départementale et régionale.*

ANNOIS • ARTEMPS • AUBIGNY-AUX-KAISNES • BRAY-SAINT-CHRISTOPHE • CASTRES • CLASTRES • CONTESCOURT • CUGNY • DALLON • DURY • ESSIGNY-LE-PETIT FAYET • FIEULAINÉ • FLAVY-LE-MARTEL • FONSSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-NOTRE-DAME • GAUCHY • GRUGIES • HAPPENCOURT • HARLY HOMBLIÈRES • JUSSY • LESDINS • MARCY • MESNIL-SAINT-LAURENT • MONTESCOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLLEZY • OMISSY REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT-SIMON • SERAUCOURT-LE-GRAND • SOMMETTE-EAUCOURT • TUGNY-ET-PONT • VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

NOTRE CIBLE

L'appel à candidatures s'adresse aux entreprises innovantes de moins de 3 ans :

- En cours de développement ou ayant déjà finalisé une première offre produit / service et ayant validé son adéquation avec le marché, au travers d'une étude préalable ou auprès d'au moins un bêta testeur / client ;
- A la recherche d'une offre globale en incubation incluant des postes de travail en open-space, un accompagnement individuel personnalisé, des animations spécifiques ;
- Développant des produits et services destinés au secteur du sport.

LA THEMATIQUE

La thématique sportive est ici considérée au sens large et inclut :

- Les infrastructures et équipements sportifs, de leur construction à leur utilisation en passant par leur gestion ;
- Les événements et les spectacles sportifs, de leur organisation à leur retransmission, en passant par leur commercialisation (billetterie, marketing, sponsoring) ;
- La pratique du sport et l'activité physique, de la pratique loisir à la pratique de haut niveau en passant par la pratique amateur et la pratique thérapeutique ;
- L'ensemble du matériel accompagnant l'ensemble des pratiques sportives ;
- L'ensemble des services et produits associés ou complémentaires à ces différents sujets.

CRITERES DE SELECTION

Les critères suivants contribueront au choix des lauréats :

- Le caractère innovant du projet, du concept, du produit ou du service
- Le potentiel économique de l'entreprise et la capacité à créer des emplois locaux
- La crédibilité et le sérieux du Business Plan
- Le potentiel de diffusion de l'innovation à l'international
- La complémentarité des porteurs de projet

HEBERGEMENT & DUREE D'INCUBATION

Les startups sélectionnées seront hébergées dans nos locaux à l'Espace Cré@tis, 6 Avenue d'Archimède, 02100 Saint-Quentin par le biais d'une convention d'occupation annuelle renouvelable trois fois.

Les services à disposition :

- Mise à disposition gracieuse d'un espace au sein de l'Incubateur en open-space ;
- Bureau, chaise et photocopieur à disposition ;
- Accès internet très haut débit ;
- Visio-conférence ;

Durée l'incubation :

- 1 an en amorçage, 2 ans en décollage

ACCOMPAGNEMENT, ANIMATION, MISE EN RESEAU & COMMUNICATION

Offre d'accompagnement

- Appui dans la réalisation de l'étude de marché et la détermination du business model et la rédaction du business plan ;
- Conseils juridique et financier sur tous les aspects relatifs à la propriété intellectuelle, la structuration juridique et la levée de fonds,
- Aide dans la recherche de financements ;
- Formations/ateliers spécifiques en fonction des besoins identifiés ;
- Accès aux laboratoires d'entreprises ou universitaires travaillant sur ces technologies,
- Organisation d'expérimentations avec des phases de test en situation réelle ;

Offre d'animation

- Séances de coaching stratégique avec les autres dirigeants animés par des intervenants ;
- Accès à des conférences annuelles.

Offre de mise en réseau

- Mise en relation avec des mentors et experts ;
- Organisation de temps de rencontre avec les investisseurs, organismes publics de

financement ;

Mise en place de temps de rencontre avec des entreprises et industriels

ANNOIS • ARTEMPS • BAILLEUL • BAILLEUL-LÉVELLAIN • BAILLEUL-VALENTIGNES • BRAY-SAINT-CHRISTOPHE • CASTRES • CLASTRES • CONTESCOURT • CUGNY • DALLON • DURY • ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET • FIEULAIN • FLAVY-LE-MARTEL • FONSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-NOTRE-DAME • GAUCHY • GRUGIES • HAPPENCOURT • HARLY
HOMBLIÈRES • JUSSY • LÉSDINS • MARCY • MESNIL-SAINT-LAURENT • MONTESCOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLLEZY • OMISSY
REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT-SIMON • SERAUCOURT-LE-GRAND • SOMMETTE-EAUCOURT • TUGNY-ET-PONT • VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

Offre de communication

- Organisation d'évènements promotionnels en amont, pendant et en post-incubation ;
- Site Internet ;
- Mise en relation presse.

FINANCEMENT

Cet Appel à Candidature, en plus d'une offre d'accompagnement et de la mise à disposition d'un espace et de service, est accompagné d'une participation financière de la part de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sous forme de :

Subvention d'aide à l'amorçage d'un montant maximum de 5 000 euros par projet dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (25 000 euros pour 2018).

Le montant versé est calculé en fonction des charges de fonctionnement supportées par l'entreprise et dans la limite de l'enveloppe allouée par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Cette dotation financière est encadrée par la règle des minimis. Pour rappel : la règle de minimis fait partie des règlements décidés par l'Union Européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises. Cette règle appartient aux textes définissant les intensités d'aide pouvant être accordées aux entreprises. La règle de minimis prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir que 200 000 € d'aides dites de minimis sur une période de 3 exercices fiscaux. Ce plafond est ramené à 100 000 € pour les entreprises du transport.

DOCUMENTS A FOURNIR (OBLIGATOIRE)

1. Une fiche d'identité du projet comprenant :

- Nom de la société ;
- Un argumentaire éclair (Elevator pitch - 140 caractères maximum) ;
- Références (Baseline - 1 000 caractères maximum) ;
- La Date de création ;
- Effectif ;
- Nom et prénom du dirigeant ;
- Mail ;
- Téléphone.

2. Dossier de présentation comprenant les éléments suivants :

- Description de l'activité ;
- Offre de produits et/ou de services ;
- Marché, environnement et positionnement concurrentiel ;
- Business model et stratégie commerciale ;
- Technologie - R&D (état d'avancement à date et principaux développements à venir) ;
- Caractère innovant du projet ;
- RH : équipe actuelle et nombre de salariés futurs (n+1 ; n+2 ; n+3) + CV des dirigeants ;
- Eléments financiers : plan de trésorerie sur 12 mois, comptes de résultat prévisionnel à 3 ans et historique de Chiffre d'affaires (n-1 et n-2 si existant), plan de financement à 3 ans, les 2 derniers bilans (si existant).

3. Documents administratifs (pour les entreprises déjà créées)

- Statuts de la société et Extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Copie de la carte d'identité du ou des représentants de la société ;
- CV du ou des représentants de la société.

4. Documents administratifs (pour les groupes projets déjà créés)

- Copie de la carte d'identité du ou des membres du groupe projet ;
- CV du ou des représentants du groupe projet.

→ Si vous êtes sélectionné, une présentation PowerPoint de 10 pages vous sera demandée.

ANNOIS • ARTEMPS • AUBIGNY-AUX-RAISNÈS • BRAY-SAINT-CHRISTOPHE • CASTRES • CLASTRES • CONTESCOURT • CUGNY • DALLIN • DURY • ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET • FIEULAINE • FOUILLON • GATEL • FONSSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-NOTRE-DAME • GAUCHY • GRUGIES • HAPPENCOURT • HARLY
HOMBLIÈRES • JUSSY • LESDINS • MARCY • MESNIL-SAINT-LAURENT • MONTESCOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLLEZY • OMISSY
REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT-SIMON • SERAUCOURT-LE-GRAND • SOMMETTE-EAUCOURT • TUGNY-ET-PONT • VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR

Adresse d'envoi :

**Espace Cré@tis
6 Avenue d'Archimède
Zone d'activités du Bois de la Chocque
BP 80352
02108 SAINT-QUENTIN CEDEX**

Contact :

**Maxime DELACOURT
Responsable du développement des entreprises
03.23.62.97.71
06.71.61.21.84
Maxime.delacourt@casq.fr**

ANNOIS • ARTEMPS • AUBIGNY-AUX-KAISNES • BRAY-SAINT-CHRISTOPHE • CASTRES • CLASTRES • CONTESCOURT • CUGNY • DALLON • DURY • ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET • FIEULAINE • FLAVY-LE-MARTEL • FONSSOMME • FONTAINE-LES-CLERCS • FONTAINE-NOTRE-DAME • GAUCHY • GRUGIES • HAPPENCOURT • HARLY
HOMBLIÈRES • JUSSY • LESDINS • MARCY • MESNIL-SAINT-LAURENT • MONTESCOURT-LIZEROLLES • MORCOURT • NEUVILLE-SAINT-AMAND • OLLEZY • OMISSY
REMAUCOURT • ROUVROY • SAINT-QUENTIN • SAINT-SIMON • SERAUCOURT-LE-GRAND • SOMMETTE-EAUCOURT • TUGNY-ET-PONT • VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Agglomération du Saint-Quentinois

9 place La Fayette - BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN CEDEX

T + 33 (0)3 23 62 82 82

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR